

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou Présents : Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET, Adjoints  
représentés: 13  
Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM, Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1

Absent : Christian SUSS

Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELC-069-2019**

**7. Finances locales**

**7.10 – Divers**

**Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales

« Article 1612-1

*Modifié par la LOI n °2012-1510 du 29 décembre 2012-art.37(VD)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-069-2019-  
DE  
Date de téléttransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci –dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »*

Montant budgétisé –dépenses d'investissement 2019 : 573 996 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 139 800 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Travaux de Bâtiment art 21318:	85 700 €
Travaux de Voirie art 2151:	45 600 €
Autres installations art 2158 :	1 300 €
Mobilier art 2184 :	7 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accepter les propositions de M. Le Maire dans les conditions énoncées ci –dessus.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 10/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-069-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents  
représentés: 13

ou Présents: Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET,  
Adjoints  
Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François  
JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM,  
Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1

Absent : Christian SUSS.

Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELC-070-2019**

**1. Commande publique**

**1.2 – Délégation de service public**

**Campagne de déneigement et de salage des voiries communales 2019-2020**

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de s'organiser pour le déneigement des voiries communales pour l'hiver 2019-2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide, dans le cadre du plan d'organisation de la viabilité hivernale de la commune, d'attribuer les travaux de déneigement et de salage des voiries communales à l'entreprise Hartmann sise 1 rue des fraises à Berstheim pour un tarif horaire de 70 € HT et la fourniture du sel à 0,30€ HT le kg.
- autorise le Maire à signer tout document administratif y relatif.
- précise que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2019 et seront également inscrits au budget 2020 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 10/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-070-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents  
représentés: 13

ou Présents : Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET,  
Adjoints  
Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François  
JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM,  
Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1

Absent : Christian SUSS

Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELC-071-2019**

1. Commande Publique

1.2 – Délégation de service public

**Entretien des végétaux et massifs saison 2020**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se positionner, pour l'entretien des arbres et arbustes de la commune, pour permettre à l'entreprise retenue de planifier les travaux pour le printemps à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de taille des rosiers, des haies, arbustes et arbres d'ornement du village, à l'entreprise « Jardins GOTTRI », sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 3 985 € HT pour la saison 2020,
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 10/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-071-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou Présents : Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET, Adjoint  
représentés: 13  
Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM, Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1 Absent : Christian SUSS  
Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELC-072-2019**

1. Commande Publique  
1.2 – Délégation de service public  
**Entretien des entrées de village saison 2020**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, comme pour les années précédentes, de souscrire un contrat d'entretien pour les espaces verts autour de la salle polyvalente et ceux aux cinq entrées du village ainsi que pour le désherbage manuel des massifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise ENTRAIDE EMPLOI, 1 rue de Steinbourg à 67700 Monswiller, l'entretien des espaces verts de la commune au prix de 3 250 € nets maximum pour 9 passages de tonte et 4 passages de désherbage manuel des massifs, pendant la saison 2020.
- demande à l'entreprise de prévenir la mairie au moins 48h avant leur date d'intervention,
- rappelle à l'entreprise que l'évacuation des herbes doit se faire impérativement en station de compostage, conformément au devis.
- autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2020 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

Affiché le 10/12/2019



Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-072-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents  
représentés: 13

ou Présents : Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET,  
Adjoints  
Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François  
JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM,  
Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1

Absent : Christian SUSS

Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELC-073-2019**

1. Commande Publique

1.2 – Délégation de service public

**Travaux de marquage au sol carrefour RD139/RD100**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que la phase de test concernant la nouvelle signalisation du carrefour rue Haute/Rue de Wittersheim a été concluante.

La signalisation provisoire peut donc être remplacée par de la signalisation définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise SIGNAUX GIROD, 11 rue Marguerite Perey à 67720 HOERDT, les travaux de fourniture et de pose de panneaux « Cédez le passage » et la signalisation horizontale y relative pour un montant d'environ 467,50 € HT.
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatif.
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2020 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 10/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-073-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou Présents : Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET, Adjoint  
représentés: 13 Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM, Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1

Absent : Christian SUSS

Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELC-074-2019**

**1. Commande Publique**

**1.2 – Délégation de service public**

**Travaux de signalisation PMR du logement transformé en salle polyvalente.**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que pour finaliser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du logement transformé en salle communale, il reste à mettre en place, sur les deux escaliers, des bandes d'éveil à la vigilance et des nez de marche anti-dérapants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise SIGNAUX GIROD, 11 rue Marguerite Perey à 67720 HOERDT, les travaux de fourniture et pose de bandes d'éveil à la vigilance et de nez de marche anti-dérapants sur les escaliers de la nouvelle salle communale pour un montant d'environ 295,00 € HT.
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatif.
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2020 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 10/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-074-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents  
représentés: 13

ou Présents : Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET,  
Adjoints  
Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François  
JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM,  
Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1

Absent : Christian SUSS

Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELIC-075-2019**

1. Commande Publique

1.2 – Délégation de service public

**Salle polyvalente : travaux de remplacement des diffuseurs.**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'une meilleure efficacité du futur système de climatisation de la salle polyvalente, le remplacement des douze diffuseurs d'air serait souhaitable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise Thermi Expert, sise 7 rue de Londres 11 à 67670 Mommenheim, les travaux de remplacement des douze diffuseurs de la salle polyvalente pour un montant d'environ 5 367,88 € HT.
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatif.
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2020 de la Commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD

Affiché le 10/12/2019



Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELIC-075-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019



Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou Présents : Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET, Adjoint  
représentés: 13  
Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM, Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1 Absent : Christian SUSS  
Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELC-076-2019**

**1. Commande Publique  
1.7 – Actes spéciaux et divers  
Adhésion contrat d'assurance risques statutaires 2020-2023**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

**Le Maire expose** que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : ALLIANZ VIE

Courtier : Gras Savoye

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2020).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-076-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

### Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès, Accident de service et maladie contractée en service, Longue maladie et maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, Infirmité de guerre, Allocation d'invalidité temporaire.

- Conditions : 4,55% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

### Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Accident du travail et maladie professionnelle, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

- Conditions : 1,45% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire.

**Il est précisé que ces taux n'intègrent pas la rémunération du centre de gestion au titre de la réalisation de la présente mission facultative fixée par le conseil d'administration du Centre de gestion à 3% du montant de la cotisation.**

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer les conventions en résultant.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 10/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-076-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019

Département  
du Bas-Rhin

COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 9 décembre 2019**

**sous la présidence de M Bernard LIENHARD, Maire**

Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **14**

Conseillers présents  
représentés: **13**

ou Présents : Mme Yvette HOLTZMANN, Franck LANG, Pascal MAILLET,  
Adjoints  
Mmes et MM. Antoine BURG, Annette FLECK, Muriel GAAB, François  
JANSEM, Jean-Marc SCHEER, Brigitte VACELET, Mireille ADAM,  
Guillaume SCHNEIDER, Christophe BALL.

Conseiller absent : 1

Absent : Christian SUSS

Date de la convocation : 25 novembre 2019

**DELC-077-2019**

1. Commande Publique

1.4 – Autres types de contrats

**Honoraires du maître d'œuvre pour les travaux de mise aux normes PMR de  
l'église**

Le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de mettre aux normes d'accessibilité l'ensemble des bâtiments publics. Le dernier bâtiment concerné est l'église. Pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de choisir un maître d'œuvre pour suivre le chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes PMR de l'église à l'entreprise AEK Architecture, sise 9 rue des Héros à la Wantzenau pour un montant forfaitaire de 1 300 € HT.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 de la commune,
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 10/12/2019

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20191209-DELC-077-2019-  
DE  
Date de télétransmission : 10/12/2019  
Date de réception préfecture : 10/12/2019